

**Grande interpellation avec demande de réponse écrite et débat O-000086/2017
à la Commission**

Article 130 ter du règlement

Rosa D'Amato, Dario Tamburrano

au nom du groupe EFDD

Objet: Grande interpellation - Le gazoduc transadriatique en Italie

Le gazoduc transadriatique a reçu le statut de projet d'intérêt commun et de projet présentant un intérêt pour la Communauté de l'énergie, alors que sa construction nuit à l'environnement et à l'économie et porte atteinte aux droits des habitants des régions concernées. Le choix de l'Union de fermer les yeux sur ses effets est des plus préoccupants, surtout quand on sait que des citoyens et des autorités locales ont exprimé leur opposition. Nous sommes atterrés par la militarisation de San Foca et consternés de voir des manifestations pacifiques réprimées par la police. Nous condamnons la décision prise par Gian Luca Galletti, ministre italien de l'environnement, d'approuver le projet contre la volonté des citoyens, ainsi que la réaction du gouvernement italien à des manifestations pacifiques.

1. La Commission sait-elle que le gazoduc transadriatique, en déséquilibrant le fragile écosystème le long de la côte de San Foca, mettra en danger des espèces protégées au titre du réseau Natura 2000?
2. Envisage-t-elle de réaliser une analyse d'impact pour mesurer les conséquences économiques et sociales du projet?
3. Un accord a été signé entre l'entreprise gazière russe Gazprom et l'entreprise pétrolière et gazière italienne Eni, qui pose des jalons en vue de l'accès de Gazprom au gazoduc transadriatique. Comment la Commission peut-elle affirmer que le projet diversifiera l'approvisionnement en gaz de l'Union européenne et réduira sa dépendance au gaz russe?